

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 5 juin 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0242

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0243

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 mai 2019

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 mai 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du certificat du responsable de registre concernant le contrat de services - Dr entre la Ville de Québec et *Énergir S.E.C.*, relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir*, conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0244

Résiliation des contrats pour le lot 13 D4 fauchage des secteurs D1 et D2 et le lot 17 E4 fauchage des secteurs E1, E2 et E3 et adjudication de contrats pour la tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains 2019, 2020 et 2021, lot 13 D4 fauchage des secteurs D1 et D2 et lot 17 E4 fauchage des secteurs E1, E2 et E3 (Appel d'offres public 53233) - **AP2019-297 (CT-2409358, CT-2409363) — (Ra-2127)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de résilier le contrat relatif aux travaux de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains en 2019, 2020 et 2021 pour le lot 17 E4 pour trois saisons, soit de la date d'adjudication au 30 novembre 2021, adjugé à *Gaudreault & Frères inc.*;
- 2° d'adjuger, à *Les Pelouses Intermodales inc.*, les contrats en vue d'effectuer des travaux de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains en 2019, 2020 et 2021 pour le lot 13 D4 fauchage des secteurs D1 et D2 et le lot 17 E4 fauchage des secteurs E1, E2 et E3 pour trois saisons, soit de la date d'adjudication au 30 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53233 et aux prix unitaires de sa soumission du 19 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0245

Adjudication d'un contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation 2019–2020–2021 (PEP190146) (Appel d'offres public 53638) - AP2019-310 (Ra-2127)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Camax 2002 inc.*, le contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation 2019–2020–2021 (PEP190146), de la date d'adjudication au 31 mars 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53638 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 avril 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0246

Lettre d'entente entre la *Société canadienne de la Croix-Rouge* et le Bureau de la sécurité civile, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour un projet de résilience communautaire - SC2019-003 (Ra-2127)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser:

- 1° la conclusion de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et la *Société canadienne de la Croix-Rouge*, relative au versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Ville pour réaliser un projet de résilience communautaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° madame Carolyn Larouche, directrice du Bureau de la sécurité civile, à signer ladite lettre d'entente;
- 3° l'ajout budgétaire au montant de 25 000 \$ et son affectation à un projet lié à la résilience communautaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0247

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 013 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 013 du cadastre du Québec - Ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-115 (CT-2421396) — (Ra-2127)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'acquérir à des fins municipales, sans garantie légale, une partie du lot 1 665 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 435,8 mètres carrés, propriété de la *Commission scolaire des Découvreurs*, pour une somme de 278 300 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux articles 3 et 9 de ladite promesse de vente;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, d'affecter au domaine public un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 013 dudit cadastre;
- 3° conditionnellement à l'acquisition et l'affectation au domaine public, d'ouvrir une partie de la route de l'Église, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 665 013 de ce même cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0248

Adjudication de contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux - Entente - Lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 (Appel d'offres public 53363) - AP2019-287 (Ra-2128)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux - Entente - Lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8, de la date d'adjudication pour une période de 36 mois, conformément à la demande publique de soumissions 53363 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 7 : *Orange Traffic inc.*, selon les prix unitaires de sa soumission du 22 mars 2019;
- Lots 2, 3 et 8 : *Éconolite Canada inc.*, selon les prix unitaires de sa soumission du 11 mars 2019;
- Lot 5 : *Anixter Canada inc.*, selon les prix unitaires de sa soumission du 27 mars 2019;
- Lot 6 : *Electromega ltée*, selon les prix unitaires de sa soumission du 26 mars 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0249

Adjudication d'un contrat de service pour une passerelle d'envois de SMS et outil d'envois massifs de courriels (Appel d'offres public 53653) - AP2019-323 (CT-2418737) — (Ra-2128)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Bell Canada*, le contrat de service pour une passerelle d'envois de SMS et outil d'envois massifs de courriels, pour une somme de 118 228,56 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 53653 et à sa soumission du 29 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0250

Avis de modification numéro 4 à l'entente de services professionnels Oracle du Centre de services partagés du Québec (Dossier 52427) - AP2019-352 (CT-2428097)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 91 861,11 \$, excluant les taxes, à l'entente conclue avec le *Centre de services partagés du Québec*, en vertu de la résolution CA-2018-0324 du 5 juillet 2018, relative à l'entente de services professionnels Oracle du *Centre de services partagés du Québec*, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0251

Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2019-024 (Ra-2128)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, d'un montant de 289 888 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;

- 2° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, d'un montant de 404 535 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération relatifs aux activités d'investissement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, d'un montant de 6 500 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0252

États financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-003 (Ra-2128)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0253

Entente entre la Ville de Québec et l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ), relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées - OT2019-001 (Ra-2128)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ)*, relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0254

Entente entre la Ville de Québec et Fers et métaux américains inc., portant sur la récupération, le transport et la démétallisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec - PV2019-003 (Ra-2128)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Fers et Métaux Américains inc.*, portant sur la récupération, le transport et la démétallisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0255

Entente entre la Ville de Québec et *Opsens inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place d'un outil de gestion intégrée et commercialisation du dPR* - **DE2019-071 (CT-DE2019-071) — (Ra-2129)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Opsens inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 350 000 \$, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place d'un outil de gestion intégrée et commercialisation du dPR*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 350 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0256

Abrogation de la résolution CA-2018-0329, adoptée le 5 juillet 2018, relative à la vente du lot 6 205 911 du cadastre du Québec - **DE2019-087 (Abroge CA-2018-0329) (Ra-2129)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'abroger la résolution CA-2018-0329, adoptée le 5 juillet 2018, relative à la vente du lot 1 150 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 205 911 du même cadastre, d'une superficie de 11 000,9 mètres carrés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0257

Entente entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et convention de financement entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, pour l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit* - **DE2019-131 (CT-DE2019-131) — (Ra-2129)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 100 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'approprier une somme maximale de 100 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*;
- 4° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 100 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0258

Entente entre la Ville de Québec et *LynX Inspection inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Solution d'inspection radiographique 3D prédictive* - **DE2019-142 (CT-DE2019-142) — (Ra-2129)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Lynx Inspection inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Solution d'inspection*

radiographique 3D prédictive, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0259

Acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 465–467–469, 471, 475–477 et 485, boulevard Louis–XIV, de même qu'un terrain vacant, connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec - Établissement d'une servitude réelle et temporaire en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 021 752 du même cadastre - Arrondissement des Rivières - **DE2019-143 (CT-2426359) — (Ra-2129)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, sans garantie de qualité, des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862 et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 60 000 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et ses dépendances, propriété de *9206–8709 Québec inc.*, ici représentée par monsieur Louis Villeneuve, président, pour une somme de 3 000 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et sous les réserves mentionnées dans la lettre du 7 mai 2019 du représentant du vendeur, laquelle est jointe à ladite promesse de vente. L'acceptation de la promesse de vente telle que modifiée par la lettre du 7 mai 2019 est conditionnelle à ce que *Médiacom inc.*, laquelle détient une servitude pour ses affiches publicitaires sur le lot 1 021 753, consente à préciser et à modifier les modalités de la servitude publiée afin d'en réduire la portée à l'assiette de l'affiche actuelle, de définir des modalités d'exercice d'un droit d'accès et d'entretien des structures, et finalement prévoir que le droit de vue aux affiches publicitaires ne porte que sur la portion du lot comprise entre l'affiche actuelle et l'autoroute Laurentienne;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer et à transmettre tout avis écrit à la société *9206–8709 Québec inc.* prévu à ladite promesse de vente;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 021 752 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 7 362,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan ACQ1021859-5.DGN, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9.2 de ladite promesse de vente;

4° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et leurs dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0260

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement à la composition et au mandat du conseil de l'Office, R.A.V.Q. 1268, et dépôt du projet de règlement - OT2019-002 (Ra-2128)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec* afin d'apporter des ajustements à la composition et au mandat du conseil de l'*Office du tourisme de Québec*.

Ainsi, le conseil se compose désormais de treize administrateurs nommés par différents intervenants du milieu touristique. En outre, le mandat d'un administrateur est dorénavant d'une durée de trois ans et sauf exception, il peut être renouvelé pour un mandat additionnel. Toutefois, le mandat du président du conseil a une durée de deux ans et celui-ci peut être renouvelé pour un mandat subséquent d'une durée d'un an.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0261

Nomination des administrateurs au conseil de l'Office du tourisme de Québec - OT2019-002

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer, à titre d'administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec*, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1268, aux personnes suivantes :

- madame Andrée Gauthier, pour un mandat de deux ans, débutant rétroactivement le 14 juin 2018;
- monsieur Alain Winter, pour un mandat de trois ans, débutant le 19 juin 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0262

Avis de motion relatif au Règlement de l'Agglomération sur des

travaux et des démarches préparatoires à la construction du Centre de biométhanisation municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1276, et dépôt du projet de règlement - PV2019-005 (Ra-2128)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux et démarches préparatoires à la construction du centre de biométhanisation municipal ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition de biens mobiliers, d'immeubles et de servitudes et l'acquittement de certains frais requis pour la réalisation desdits travaux et démarches.

Ce règlement prévoit des dépenses de 86 700 000 \$ pour les travaux, les démarches, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0263

Appropriation de 8 670 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération et modification de la fiche PTI 1947050-A - PV2019-005

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier 8 670 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1276. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° de modifier la fiche 1947050-A pour hausser le niveau de réalisation du Service des projets industriels et de la valorisation, réparti comme suit :
 - un montant de 4 800 000 \$ pour l'année 2019;
 - un montant de 22 200 000 \$ pour l'année 2020;
 - un montant de 17 900 000 \$ pour l'année 2021;
 - un montant de 20 600 000 \$ pour les années suivantes;

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 36.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir